

Définition

Cyberharcèlement

Le terme « cyberharcèlement psychologique » représente une forme de violence virtuelle. Il fait référence à l'utilisation de moyens de communications électroniques, tels que l'envoi de courriels électroniques ou de messages texte menaçants, la propagation de rumeurs malveillantes ou la diffusion d'informations à caractère sexuel explicite sur les réseaux sociaux. De la désinformation, des menaces, des insultes, du chantage, de l'intimidation : c'est toujours non-toléré, même en ligne!



Ce que je fais

- J'utilise les outils de communication de façon sécuritaire et responsable (ex. [code de conduite sur la gestion des courriels](#))
- J'adhère à la [politique de sécurité de l'information](#)
- Je limite et protège les renseignements personnels que je communique
- Je quitte une plateforme, je bloque les appels ou les courriels incivils
- Lorsque possible, je conserve, archive et consigne tout acte de cyberviolence

Signalez toute situation s'apparentant à de l'incivilité, du harcèlement ou de la violence. Des ressources sont à votre disposition.

C'est non-toléré

- Commenter négativement une publication en ligne ou sur Teams
- Laisser les émotions prendre le dessus sur ses communications numériques
- Photographier, enregistrer ou filmer une personne à son insu ou sans son consentement
- Divulguer des renseignements privés ou sensibles sur une autre personne
- Partager de fausses informations ou propager des rumeurs malveillantes

*Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides*

Québec The logo of the Government of Quebec, featuring a stylized 'Q' and three fleur-de-lis symbols.